

INVITATION CONGRÈS 25 FÉVRIER 2023

Forum Fribourg, Rte du Lac 12, Granges-Paccot
Hall 4, 2ème étage

Début : 10h30

Envoi II du 25 janvier 2023



Chères camarades,
Chers camarades,

Nous nous réjouissons de vous voir le 25 février à Fribourg et de donner avec vous le coup d'envoi de cette année électorale. Le Congrès gravitera autour des thèmes centraux de la campagne électorale, à savoir le pouvoir d'achat, l'égalité entre les genres ainsi que le climat et l'approvisionnement énergétique.

Joint à la présente invitation, vous recevez notre document d'analyse sur le **pouvoir d'achat**. Ce document ne peut pas faire l'objet de propositions d'amendements. Il constitue la base du mandat d'examen sur lequel vous vous prononcerez le 25 février : parmi les thèmes proposés, lequel doit être mis en avant par le parti pour renforcer le pouvoir d'achat des habitant-es de ce pays et ainsi garantir une plus grande justice ? Vous trouverez les documents y relatifs dans le livret d'envoi.

2023 sera de nouveau une année de grève des femmes. En compagnie de figures féminines bien connues, nous nous pencherons sur la grève féministe du 14 juin 2023 et discuterons de la manière dont nous pouvons progresser en matière d'**égalité**.

La **crise climatique** n'a, elle non plus, rien perdu de son urgence. Les tentatives de la droite, et en particulier de l'UDC, d'affaiblir la préservation du climat doivent cesser, car le temps presse ! Il est urgent de stopper les lobbyistes du pétrole et du gaz. Nous devons gagner la votation sur la loi sur la protection du climat.

Pour ces trois thèmes, nous attendons avec impatience vos prises de position et vos contributions à la discussion.

Ce Congrès sera aussi pour nous l'occasion de définir les recommandations de vote pour les votations fédérales du 18 juin 2023. Ce dimanche-là, le peuple sera probablement appelé aux urnes pour donner son avis sur la loi sur la protection du climat (contre-projet à l'initiative pour les glaciers) et sur la réforme fiscale controversée de l'OCDE. Par ailleurs, nous nous prononcerons sur le soutien à l'initiative populaire d'Action Quatre Quarts, qui vise à rendre l'accès à la nationalité suisse enfin plus juste et moins aléatoire. Nous vous soumettons deux résolutions : l'une concerne le projet de baisse d'impôts déjà adopté par le Conseil national qui vise à introduire une « tonnage tax » (taxe au tonnage), l'autre a trait au sujet brûlant de la prévoyance professionnelle.

Nous proposons depuis peu un soutien ciblé aux camarades qui souhaiteront prendre la parole pour la première fois lors du Congrès et qui auraient besoin de quelques conseils et suggestions. Vous trouverez plus d'informations à ce sujet dans le livret d'envoi.

Un autre temps fort du Congrès sera le moment où nous prendrons congé de notre éminente conseillère fédérale Simonetta Sommaruga. Chère Simonetta, nous regrettons toutes et tous infiniment ta démission, mais nous nous réjouissons d'avoir l'occasion de t'exprimer notre gratitude et de te témoigner notre estime lors du Congrès de Fribourg. L'élection d'Elisabeth Baume-Schneider au Conseil fédéral, le 7 décembre 2022, nous réjouit vivement – toutes nos félicitations ! Elisabeth Baume-Schneider et Alain Berset honoreront le Congrès de leur présence.

Elisabeth Baume-Schneider ayant démissionné de la Présidence du parti à la suite de son élection au Conseil fédéral, un siège se libère. L'élection de sa remplaçante ou de son remplaçant aura lieu lors du Congrès. Les personnes intéressées ont jusqu'au 14 février pour poser leur candidature.

Le délai d'inscription pour le Congrès a été prolongé jusqu'au 31 janvier. Merci de lancer un appel dans vos sections, vos Partis cantonaux et les autres entités du parti pour encourager nos membres à y participer. Nous nous réjouissons de vous voir nombreuses et nombreux à Fribourg !

Salutations cordiales et solidaires,



Rebekka Wyler
Co-secrétaire générale



Tom Cassee
Co-secrétaire général du PS Suisse



Colette Siegenthaler
Cheffe de projet Événements

TABLE DES MATIÈRES

Ordre du jour provisoire	5
Indications importantes au sujet du Congrès	7
Documentation du Congrès	7
Organisation du Congrès	7
Carte de délégué-e/invité-e	8
Délégué-es suppléant-es	8
Propositions et résolutions	8
Documents finaux	8
Prise de parole	9
Vous avez la parole !	9
Traduction simultanée	9
Restauration lors du Congrès	9
Information sur le site	10
Règlement du Congrès	11
Point 2 de l'ordre du jour : Points relatifs au déroulement du Congrès	13
Élection de la Commission de vérification des mandats	13
Élection de la présidente ou du président du bureau de vote	13
Point 4 de l'ordre du jour : Procès-verbal du Congrès des 29 et 30 octobre 2022 à Bâle	14
Point 5 de l'ordre du jour : Affaires statutaires	15
Élection complémentaire à la vice-présidence du PS Suisse	15
Budget 2023	16
Point 8 de l'ordre du jour : Élections fédérales 2023	29
8.1 « Renforcer le pouvoir d'achat et réduire les inégalités »	29
Mandat d'examen pour le lancement d'une campagne sur le pouvoir d'achat	29
8.3 « Stopper les lobbies du gaz et du pétrole, renforcer la protection du climat »	32
Loi fédérale sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique (contre-projet à l'initiative sur les glaciers)	32
Point 10 de l'ordre du jour : Recommandations de vote pour les votations fédérales	34
Arrêté fédéral sur une imposition particulière des grands groupes d'entreprises (Mise en œuvre du projet conjoint de l'OCDE et du G20 sur l'imposition de l'économie numérique)	34
Point 11 de l'ordre du jour : Lancement et soutien aux initiatives et aux référendums	37
Résolution du Conseil de parti : Taxe au tonnage : De nouveaux privilèges fiscaux pour quelques grandes entreprises	37
Soutien à l'initiative populaire « Pour un droit de cité moderne » (Action des Quatre Quarts)	39
Point 12 de l'ordre du jour : Propositions et résolutions	41
Résolution du Conseil de parti: Les rentes doivent augmenter !	41
Résolution JS : Gouvernement ou opposition ? - La question de la participation au Conseil fédéral	44
Proposition du PS60+ : Lancement d'une initiative nationale au sujet d'un salaire minimum	46

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

10h30

1. **Ouverture et salutations**
 - Salutations de Thomas Gremaud, président du PS Fribourgeois
 - Salutations d'Alizée Rey, députée et candidate pour l'élection au Conseil des Etats
2. **Points relatifs au déroulement du Congrès**
3. **Salutations par Mattea Meyer et Cédric Wermuth**
Co-présidence du PS Suisse
4. **Procès-verbal du Congrès des 29 et 30 octobre 2023 à Bâle**
5. **Affaires statutaires**
 - Élection complémentaire à la vice-présidence du PS Suisse
 - Budget 2023
6. **Adieux à la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga**
7. **Discours de la conseillère fédérale Elisabeth Baume-Schneider**
8. **Élections fédérales 2023**
 - 8.1 « **Renforcer le pouvoir d'achat et réduire les inégalités** » :
Lors du Congrès du parti, nous discuterons de la manière dont nous pouvons renforcer le pouvoir d'achat et des domaines dans lesquels il est le plus nécessaire d'agir.
 - 8.2 « **L'égalité, enfin !** » :
Perspectives pour la grève féministe de 2023.
 - 8.3 « **Stopper les lobbies du gaz et du pétrole, renforcer la protection du climat** » :
Comment pouvons-nous gagner la votation sur la loi sur la protection du climat ?
 - Loi fédérale sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique (contre-projet à l'initiative sur les glaciers)
9. **Actualités politiques**
10. **Recommandations de vote pour les votations fédérales**
 - Loi fédérale sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique (contre-projet à l'initiative sur les glaciers)
(La décision sera prise au point 8.3 de l'ordre du jour.)
 - Arrêté fédéral sur une imposition particulière des grands groupes d'entreprises (Mise en œuvre du projet conjoint de l'OCDE et du G20 sur l'imposition de l'économie numérique)
 - D'autres votations possibles

11. **Lancement et soutien aux initiatives et aux référendums**

- Résolution du Conseil de parti :
Taxe au tonnage : De nouveaux privilèges fiscaux pour quelques grandes entreprises
- Soutien à l'initiative populaire « Pour un droit de cité moderne » (Action des Quatre Quarts)

12. **Propositions et résolutions**

- Résolution du Conseil de parti : Les rentes doivent augmenter !
- Résolution JS : Gouvernement ou opposition ? La question de la participation au conseil fédéral
- Proposition du PS60+ : Lancement d'une initiative nationale au sujet d'un salaire minimum

17.00

13. **Communications diverses**

Apéro

INDICATIONS IMPORTANTES AU SUJET DU CONGRÈS

DOCUMENTATION DU CONGRÈS

Cet envoi contient

- L'ordre du jour adapté
- Le règlement du Congrès
- Budget 2023
- Documents pour d'élections de remplacement à la Présidence du parti
- Document d'analyse sur le pouvoir d'achat
- Mandat d'examen pour le lancement d'une campagne sur le pouvoir d'achat
- Les documents relatifs aux votations
- Propositions et résolutions
- Les documents relatifs aux lancements et soutiens à des initiatives ou référendums
- Des informations sur le lieu du Congrès

ORGANISATION DU CONGRÈS

- **Direction :**
Mattea Meyer, Cédric Wermuth, Jacqueline Badran, Samuel Bendahan, Roger Nordmann, Jon Pult, David Roth, Nicola Siegrist, Tom Cassee, Rebekka Wyler
- **Organisation et logistique :**
PS Suisse, Colette Siegenthaler, Theaterplatz 4, 3011 Berne
Courriel : colette.siegenthaler@pssuisse.ch
Téléphone : 031 329 69 69

CARTE DE DÉLÉGUÉ-E/INVITÉ-E

La carte de délégué-e ou d'invité-e dotée d'un QR-code sera envoyée par courriel à toutes et tous les délégué-e-s et invité-es inscrit-e-s avec la **documentation finale le 17 février 2023**.

La carte de délégué-e ou d'invité-e et le code QR, imprimé ou clairement visible sur le téléphone portable, seront demandés pour le contrôle des entrées.

Les délégué-e-s au Congrès et les invité-e-s doivent toutes et tous être inscrit-e-s et enregistré-e-s auprès du Secrétariat central. Nous rappelons aux délégué-e-s qu'aucune carte de vote perdue ne sera remplacée.

DÉLÉGUÉ-ES SUPPLÉANT-ES

Si une personne est empêchée de participer au Congrès, elle peut se faire représenter par un autre membre de la section ou de l'organe. Cela doit être communiqué au préalable par écrit au secrétariat, par courriel à congres@pssuisse.ch ou par téléphone au 031 329 69 69.

PROPOSITIONS ET RÉSOLUTIONS

Délai n° 1 : 11 janvier 2023 - *expiré*

Délai n° 2 : **8 février 2023, 18h00**

Les résolutions et propositions concernant les affaires traitées au Congrès peuvent être envoyées au Secrétariat central d'ici au mercredi 8 février 2023, 18h00. Celles-ci seront publiées sur Internet, avec les commentaires de la Présidence/du Conseil de parti, le vendredi 17 février 2023 à 18h00.

Tous les documents sont à soumettre à congres-proposition@pssuisse.ch.

Nous vous prions en outre de bien vouloir nous faire parvenir les documents susmentionnés en format **Word** et **non en PDF**.

DOCUMENTS FINAUX

Les documents finaux comprenant notamment les prises de position de la Présidence/du Conseil de parti sur les diverses propositions et résolutions seront publiés sur Internet le vendredi 17 février 2023, dès 18h00 (www.pssuisse.ch/fribourg2023).

IMPORTANT : Aucun document ne sera distribué lors du Congrès. Veuillez imprimer les documents si vous souhaitez un exemplaire papier.

PRISE DE PAROLE

Vous trouverez des formulaires de demande de prise de parole près de l'estrade. Merci de les remplir de manière lisible et complète et de les remettre au secrétariat du Congrès. Les formules incomplètes ou illisibles ne seront pas retenues.

VOUS AVEZ LA PAROLE !

Après le Congrès qui s'est tenu fin octobre à Bâle, nous avons reçu diverses réactions selon lesquelles la liste des orateur-trices était quelque peu unilatérale – les hommes étaient nettement plus nombreux à prendre la parole que les femmes, qui étaient nettement sous-représentées. De nombreuses personnes ne prennent pas la parole, soit par manque de pratique, soit parce qu'elles n'osent pas le faire. Nous aimerions donc inviter explicitement toutes les personnes déléguées à prendre la parole. Si vous n'avez encore jamais pris la parole lors d'un Congrès, si vous ne l'avez pas fait depuis longtemps ou si vous n'avez simplement pas l'habitude de le faire, nous pouvons vous aider à vous préparer au mieux. Pour cela, vous pouvez prendre contact avec les personnes mentionnées ci-dessous, qui se tiennent à votre disposition. Nous vous aiderons volontiers à trouver des astuces rhétoriques pour lutter contre la nervosité, à mettre de l'ordre dans vos idées ou encore à relire une prise de parole rédigée. Votre section, votre parti cantonal ou votre organe (Femmes socialistes, PS 60+, PS Migrant-e-s, PS queer et Jeunesse socialiste) vous soutiennent également.

Les personnes suivantes sont disponibles pour vous aider :

- Rebekka Wyler, co-secrétaire générale du PS Suisse (rebekka.wyler@spschweiz.ch)
- Gina La Mantia, secrétaire centrale des Femmes socialistes suisses (gina.lamantia@sp-frauen.ch)
- Mia Jenni, secrétaire du PS queer (mia.jenni@spschweiz.ch)
- Mathilde Mottet, vice-secrétaire centrale de la JS Suisse (mathilde.mottet@juso.ch)

TRADUCTION SIMULTANÉE

Les débats font l'objet d'une traduction simultanée allemand/français/italien. Pour des raisons d'économie de moyens, il y a moins d'écouteurs que de participant-es. Merci donc de les laisser à la disposition de celles et de ceux qui ont besoin de la traduction simultanée.

IMPORTANT : merci de rendre impérativement les écouteurs en sortant de la salle !

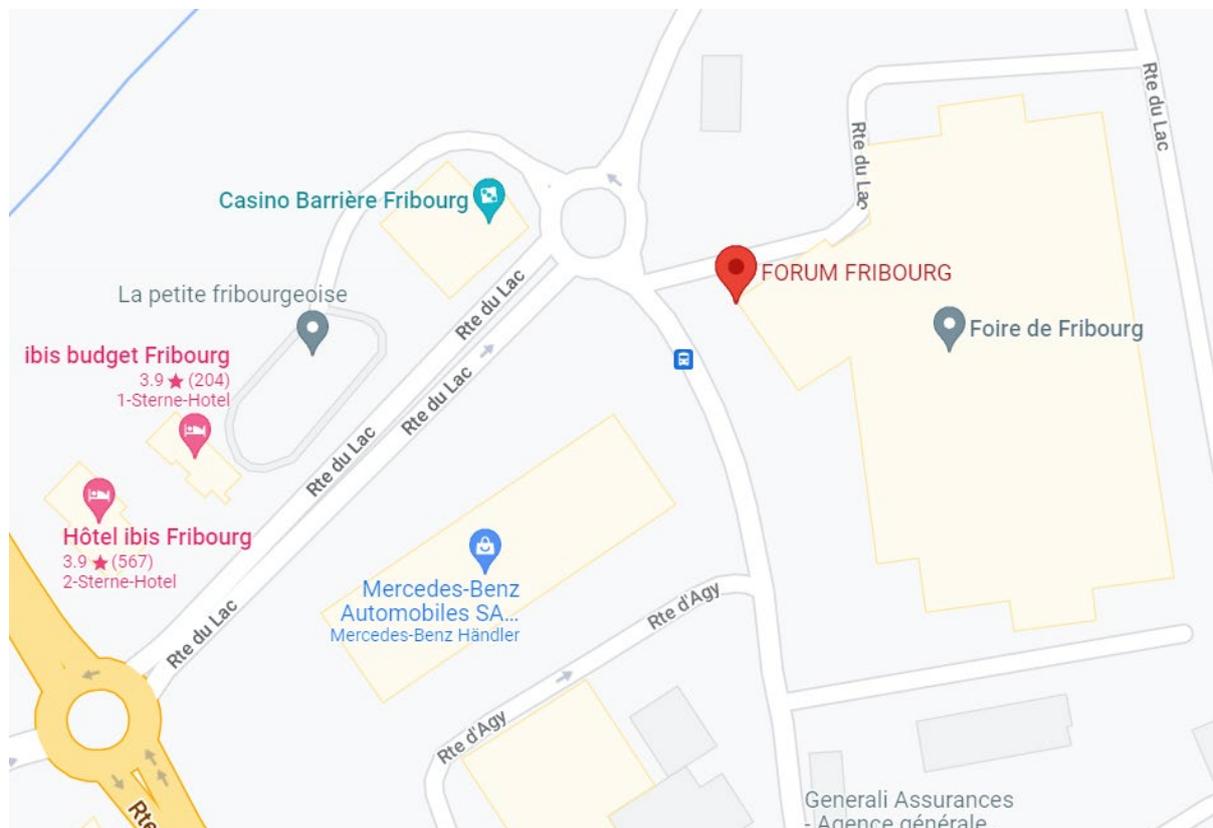
RESTAURATION LORS DU CONGRÈS

Un buffet proposant boissons, en-cas et repas sera à disposition des participant-es au Congrès durant les deux jours.

INFORMATION SUR LE SITE

Forum Fribourg, Rte du Lac 12, 1763 Granges-Paccot

(Voir <https://www.forum-fribourg.ch/fr/acces/>)



Trajet en transports publics

Tous les horaires des liaisons directes et des trains à destination de Fribourg sont disponibles sur <http://www.cff.ch/horaire> ou au numéro de téléphone Rail Service 0900 300 300 (service payant).

Le Forum Fribourg est accessible par la ligne de bus TPF n°1 (direction Portes-de-Fribourg) depuis la gare centrale ou la station Poya (ticket zone 10).

Accès pour les camarades handicapé-e-s

Les locaux sont accessibles en fauteuil roulant.

RÈGLEMENT DU CONGRÈS

Art. 1 Ouverture

Immédiatement à l'ouverture, le Congrès désigne :

- les scrutateurs et scrutatrices et leurs remplaçant-e-s
- la Commission de contrôle des mandats
- la ou le président-e du bureau de vote

Art. 2 Objets portés à l'ordre du jour et propositions

L'article 14, chiffre 12 des statuts précise que le Congrès ne peut délibérer que sur les objets portés à l'ordre du jour. Les exceptions ne sont possibles que pour des urgences ou si le Conseil de parti fait une proposition dans ce sens. Par analogie, on ne traite que des propositions relatives à des sujets figurant à l'ordre du jour.

Art. 3 Résolutions

Les résolutions doivent parvenir au secrétariat central jusqu'au mercredi 8 février 2023 à 18h00. Elles seront traduites et publiées sur le site Internet du PS le vendredi 17 février 2023 à 18h00.

Art. 4 Prise de parole

Vous trouverez des formulaires de demande de prise de parole près de l'estrade. Merci de les remplir de manière lisible et complète et de les remettre au secrétariat du Congrès. Les formules incomplètes ou illisibles ne seront pas retenues.

Art. 5 Temps de parole

La demande relative au temps de parole sera complétée après que l'entier des amendements est disponible, donc lors de l'envoi de la documentation finale.

Art. 6 Liste des oratrices et des orateurs

Chaque orateur-ice peut demander la parole une deuxième fois sur le même sujet. Les orateur-ices qui n'ont pas encore parlé ont la priorité. Une troisième intervention sur le même sujet ne peut avoir lieu qu'avec l'accord du Congrès. Des motions d'ordre peuvent être déposées à tout moment.

Art. 7 Motions d'ordre

Les motions d'ordre sont traitées sans délai. Les dépositaires les justifient brièvement. Elles seront soumises au vote après la prise de position de la Présidence.

Art. 8 Propositions visant à raccourcir ou rallonger le temps de parole, à clore la liste des oratrices et des orateurs, à clore les débats

Les propositions visant à raccourcir ou rallonger le temps de parole, à clore la liste des oratrices et des orateurs, ou à clore les débats sont traitées comme des motions d'ordre. La liste des orateurs et oratrices inscrit-e-s et n'ayant pas encore pu s'exprimer est communiquée au Congrès avant le vote.

Art. 9 Majorité

Les décisions se prennent à la majorité simple des voix. En cas d'égalité de voix, la Co-présidente attribue une voix unique déterminante.

Si la majorité n'est pas évidente ou si un membre du Congrès l'exige, le ou la président-e fait compter les voix.

Art. 10 Élections : dispositions générales

Les élections sont généralement publiques.

Le règlement de vote concernant les élections complémentaire à la vice-présidence à la Présidence sera envoyé avec la documentation finale.

Art. 11 Déroulement des débats

Le/la président-e veille au bon déroulement des débats, qui doivent être sereins et professionnels. Le cas échéant, il/elle rappelle les orateurs ou oratrices à l'ordre. Sur proposition du/de la président-e, le Congrès peut décider de faire quitter la salle à la personne qui perturbe les débats intentionnellement malgré deux rappels à l'ordre préalables.

Art. 12 Langues

Chacune et chacun s'expriment dans la langue nationale de leur choix. Les propositions de la Présidence/du Conseil de parti qui figurent à l'ordre du jour sont présentées au Congrès en allemand, français et italien. Les présentations et les prises de paroles sont traduites simultanément d'allemand, en français, en italien et vice versa.

Art. 13 Procès-verbal des décisions

Les débats du Congrès font l'objet d'un procès-verbal décisionnel. Ils sont également enregistrés sur DVD et archivés au Secrétariat central.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : POINTS RELATIFS AU DÉROULEMENT DU CONGRÈS

ÉLECTION DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES MANDATS

Recommandation :

- Karin Mader
- Andreas Weibel

Proposition du Conseil de parti : le Conseil du parti propose de procéder à une élection à main levée, en application des dispositions de l'article 9 du règlement du Congrès

ÉLECTION DE LA PRÉSIDENTE OU DU PRÉSIDENT DU BUREAU DE VOTE

Recommandation :

- Dario Schai

Proposition du Conseil de parti : le Conseil du parti propose de procéder à une élection à main levée, en application des dispositions de l'article 9 du règlement du Congrès.

**POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR :
PROCÈS-VERBAL DU CONGRÈS DES 29 ET 30 OC-
TOBRE 2022 À BÂLE**

Approbation du procès-verbal du Congrès des 29 et 30 octobre 2022 à Bâle.

Il est publié et peut être téléchargé à l'adresse suivante : www.pssuisse.ch/fribourg2023.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : AFFAIRES STATUTAIRES

ÉLECTION COMPLÉMENTAIRE À LA VICE- PRÉSIDENCE DU PS SUISSE

Elisabeth Baume-Schneider a été élue le 7 décembre 2022 au Conseil fédéral. Nous la félicitons chaleureusement une nouvelle fois ! Nous la remercions également pour son engagement à la vice-présidence du PS Suisse !

Les candidatures pour le siège vacant à la vice-présidence peuvent être **jusqu'au mardi soir 14 février 2023** au Secrétariat central.

Les candidatures, accompagnées d'une courte bibliographie (une page), d'une photo et d'une lettre de motivation (maximum 2 pages), doivent être remises au PS Suisse, Congrès, Colette Siegenthaler, Theaterplatz 4, 3011 Bern. Courriel : congres@pssuisse.ch

BUDGET 2023

	Comptes 2021	Budget 2022	Budget 2023
Recettes	8'460'795	7'306'407	9'279'690
Cotisations	2'264'289	2'311'300	2'264'800 ¹⁾
Cotisations des membres	2'015'180	2'026'300	2'014'800
Versements de solidarité	249'109	285'000	250'000
Récolte de fonds	5'060'611	2'837'007	3'477'195 ²⁾
Dons des membres	1'000'000	804'601	805'000
Dons des bienfaiteurs(trices)	2'354'932	1'571'406	1'879'495
Dons divers	1'705'679	461'000	792'700
Legs	-	-	-
Ventes	272'000	190'800	194'795 ³⁾
Autres recettes	484'222	546'200	871'100 ⁴⁾
Dissolution des provisions	379'673	1'421'100	2'471'800 ⁵⁾
Dépenses	8'454'681	7'305'926	9'278'706
Frais de production	213'634	256'300	253'300 ⁶⁾
Coût d'achat des marchandises	145'153	500	15'500
Prestations de tiers	372'369	649'078	1'251'700 ⁷⁾
Frais de personnel et assurances sociales	3'313'170	3'980'308	4'794'281 ⁸⁾
Autres frais de personnel	116'080	158'580	180'120 ⁹⁾
Frais de location	245'972	326'840	367'200 ¹⁰⁾
Entretien, réparations, leasing	51'186	67'600	53'500 ¹¹⁾
Assurances choses, taxes	4'895	5'500	5'500
Frais administratifs	566'534	649'640	755'740 ¹²⁾
Frais informatiques	119'333	106'700	115'700 ¹³⁾
Frais publicitaires (campagnes)	470'499	393'700	747'733 ¹⁴⁾
Frais divers du parti	417'244	398'180	520'780 ¹⁵⁾
Approvisionnement des provisions	2'227'000	114'000	69'585 ⁵⁾
Amortissements	159'065	170'000	115'500 ¹⁶⁾
Résultat financier	33'633	29'000	32'567
Résultat extraordinaire	-1'088	-	-
Résultat annuel	6'114	480	984

Centre de coûts

	Comptes 2021	Budget 2022	Budget 2023
Parti	2'176'572	1'695'000	1'527'188 ¹⁷⁾
Cotisations	2'249'389	2'296'800	2'250'300
Dons	1'003'544	804'601	805'000
Dépenses courantes	-82'005	-61'000	-66'000
Frais de personnel et généraux	-732'839	-746'641	-932'581
Congrès	-72'779	-218'750	-160'000
AD	-37'903	-	-
Conseil du parti	-	-46'600	-40'000
Projets de développement	-	-150'000	-150'000
Dépenses présidence	-11'410	-31'550	-32'000
Dépenses des commissions	-591	-10'000	-6'000
Indemnités de la présidence yc dépenses	-96'658	-96'020	-95'291
Dépenses de la vice-présidence	-30'240	-30'240	-30'240
Relations internationales	-11'057	-15'600	-16'000
Papier sur le climat	-878	-	-
Formation	-160'523	-167'772	-269'183 ¹⁸⁾
Frais de personnel et généraux	-102'405	-114'672	-164'283
CoCo	-8'678	-	-
Formation collaborateurs-trices partis cant./commun:	-	-	-15'500
Formation membres titulaires de fonctions	-3'283	-18'100	-14'000
Formation membres/personnes intéressées	-	-	-14'200
Congrès d'été	-4'816	-6'000	-32'500
Développement de membres	-28'796	-7'500	-7'200
Economie & démocratie	-646	-5'000	-5'000
Séminaire sur la politique communale	-11'899	-11'500	-11'500
Conférence PS des villes suisses	-	-5'000	-5'000
PS60+	-90'666	-117'801	-119'347 ¹⁹⁾
Frais de personnel et généraux	-69'872	-70'301	-75'647
Dépenses courantes	6'336	-2'200	-5'400
Dépenses de la présidence	-6'710	-7'000	-7'000
CD/AD/AM	-12'965	-22'650	-24'650
Rencotres thématiques/campagnes	-7'454	-15'650	-6'650
PS Migrant-es	-68'558	-75'990	-79'306 ²⁰⁾
Frais de personnel et généraux	-64'361	-60'490	-63'806
Dépenses courantes	-3'053	-10'000	-10'000
Dépenses de la présidence	-1'145	-5'500	-5'500
JS/Juso	-191'479	-196'984	-183'482 ²¹⁾
Frais de personnel et généraux	-191'479	-196'984	-183'482

	Comptes 2021	Budget 2022	Budget 2023
PS Femmes	-137'678	-139'511	-157'032 ²²⁾
Frais de personnel et généraux	-100'885	-86'511	-106'032
Courriels du PS Femme	16'580	2'500	7'500
Dépenses courantes	-1'427	-5'000	-5'000
Dépenses de la présidence	-5'740	-7'500	-10'500
Assemblée des membres	-9'611	-18'000	-18'000
Campagnes	-26'741	-25'000	-25'000
50 ans du droit de vote des femmes	-9'854	-	-
PS queer	-377	-32'014	-59'404 ²³⁾
Frais de personnel et généraux	-377	-27'014	-44'404
Dépenses courantes	-	-5'000	-15'000
Publications	-248'305	-511'640	-680'912 ²⁴⁾
Frais de personnel et généraux	-	-	-391'312
links	-127'163	-165'334	-105'200
socialistes	-83'403	-96'007	-45'100
ps.ch	-37'739	-38'600	-38'300
Raport annuel	-	-10'700	-16'000
Archives photographiques	-	-1'000	-
"Projekt Reichweite"	-	-200'000	-85'000
Campagnes et communion	-2'191'581	-773'624	-1'032'876 ²⁵⁾
Frais de personnel et généraux	-755'839	-1'000'824	-1'458'211
Dépenses courantes	-5'809	-5'000	-5'000
Campagnes	-630'855	-200'000	-155'000
Journaux de votations	-19'893	-43'600	-30'000
Vidéos	-	-	-50'000
Référendums	-183'519	-295'000	-100'000
Initiatives	-536'671	-712'000	-576'664
Elections 2023	-779'850	-60'000	-1'653'000
Récolte de fonds en ligne	537'955	339'800	677'000
Dissolution Provisions campagnes/élections	182'900	1'203'000	2'318'000
Mobilisation	-450'652	-451'098	-247'706 ²⁶⁾
Frais de personnel et généraux	-502'856	-493'598	-253'701
Dépenses courantes	-7'734	-13'500	-11'100
Campagnes de mobilisation parti cant./sect.	59'938	56'000	17'095
Récolte de fonds	1'666'784	771'915	1'303'045 ²⁷⁾
Frais de personnel et généraux	-388'748	-505'491	-451'864
Diss./approvisionnement des provisions	-65'827	-74'000	-39'585
Résultat de la collecte de fonds	2'354'932	1'571'406	1'879'495
Legs/nouveaux projets récolte de fonds	-51'173	-40'000	-30'000
Part revenant aux partis cantonaux	-182'400	-180'000	-55'000
Assainissement financier	-300'000	-	-
Résultat Shop	2'576	-	-
Résultat annuel	6'114	480	984

Commentaire sur le budget 2023

Le budget 2023 est équilibré. Il fait état de l'ensemble des dépenses et des recettes du PS Suisse.

1. Cotisations

Le calcul des cotisations des membres est basé sur le nombre de ceux-ci au début de 2022 et tient compte d'une légère augmentation. Les partis cantonaux reversent régulièrement, dans les délais de paiement impartis, les cotisations au parti national. Les crédits d'escompte accordés aux partis cantonaux sont budgétisés en fonction des crédits effectifs des années précédentes.

2. Récolte de fonds

Les dons des membres sont présentés « net », tout comme les dons libres (donatrices et donateurs). La budgétisation des dons s'opère en tenant compte des recettes effectives des années précédentes et des recettes supplémentaires qui sont généralement générées durant l'année électorale. Le total des recettes budgétisées est supérieur d'environ 250 000 francs aux recettes effectivement réalisées au cours de l'année électorale 2019. Par rapport à 2022, des recettes supplémentaires d'environ 640 000 francs sont budgétisées.

Le poste comprend les recettes de la collecte de fonds publique réalisée avec les mailings de dons et les dons du Groupe 2023 ainsi que, sous Dons divers, les recettes issues des campagnes de récolte de fonds électroniques, de même que de l'appel aux dons adressé aux destinataires de links et de socialistes ainsi qu'aux membres des Femmes socialistes suisses et du PS60+.

3. Ventres

Les recettes provenant de la vente d'encarts, de suppléments ou de publications sont inscrites conformément au budget de l'année précédente. Les recettes comprennent en outre la participation des partis cantonaux et des sections à la réalisation de campagnes de mobilisation locales et cantonales ainsi que les recettes de manifestations prévues. En particulier, les recettes provenant de l'organisation et de la tenue de campagnes de mobilisation cantonales et locales, à côté de la campagne pour les élections fédérales, seront plus faibles en 2023.

4. Autres recettes

Ce poste comprend entre autres les contributions de soutien versées par les communes ou les cantons où sont organisés les apéritifs des Congrès. Les indemnités versées par le groupe parlementaire socialiste pour compenser les frais généraux et les prestations de la secrétaire générale et du secrétaire général, des responsables des médias, de la responsable des finances et de la responsable des ressources humaines sont légèrement inférieures aux valeurs inscrites au budget 2022. En 2023, le groupe parlementaire versera une contribution supplémentaire de 375 000 francs à la campagne électorale.

5. Variation des provisions

Le budget 2023 prévoit la libération de provisions existantes pour un montant total de 2 472 000 francs :

- À hauteur d'environ 2 318 000 francs en faveur de la campagne électorale 2023, pour la campagne de votation sur l'initiative d'allègement des primes, pour des initiatives (fonds climat et place financière) ainsi que pour les postes supplémentaires dans le domaine des campagnes approuvés via un crédit supplémentaire en 2021. La libération en faveur de la campagne électorale se fait en partie au débit des provisions provenant de legs.
- Des provisions d'un montant d'environ 69 000 francs seront également libérées pour couvrir les amortissements résultant des investissements dans la base de données de récolte de fonds, dans l'outil de campagne de mobilisation étendu utilisé pour l'administration des missions des bénévoles ainsi que pour le développement de la collecte de fonds.
- Seront en outre dissoutes des provisions d'un montant total d'environ 85 000 francs en faveur de campagnes des Femmes* socialistes suisses ainsi que pour les coûts de services de conseil liés au développement en continu d'un modèle d'organisation non hiérarchique au sein du Secrétariat central.
- La constitution de provisions d'un montant d'environ 70 000 francs est prévue en faveur de projets de collecte de fonds.

Conformément à la décision prise lors de l'Assemblée des délégué-e-s du mois de décembre 2012 à Thoune, les dons des entreprises organisées en coopératives doivent alimenter un fonds séparé. Dans cette optique, les dons reçus de la Banque Raiffeisen et de La Mobilière sont comptabilisés directement en tant que provisions depuis 2013. L'affectation de ces moyens relève de la compétence du Conseil de parti, qui en informe le Congrès. L'utilisation prévue de cette provision est prise en compte et dûment mentionnée dans le budget ou/et le plan financier et elle fait l'objet d'un commentaire.

6. Frais de production

Les coûts de production sont inscrits à un niveau plus élevé qu'en 2022, car un journal électoral est prévu en plus de la production de links, de socialistes et de ps.ch ainsi que des journaux de votation. Trois journaux de votations sont prévus pour 2023.

Les coûts de production pour les mailings incluent les dépenses pour le mailing d'appel aux dons adressé aux lectrices et aux lecteurs de links et de socialistes et aux Femmes socialistes suisses ainsi que les dépenses pour les mailings envoyés dans le cadre des campagnes.

Les nouveaux projets de récolte de fonds comprennent notamment les dépenses pour les mesures en lien avec le guide testamentaire du PS ainsi que pour des projets portant sur le développement continu de la récolte de fonds. En 2023, les dépenses seront couvertes par les provisions prévues à cet effet.

7. Prestations de tiers

Les dépenses comprennent entre autres les rémunérations versées à des agences dans le cadre des campagnes et des projets, les rétributions versées pour les projets de formation ainsi que pour la mise en page, la relecture/l'édition et le placement d'annonces dans les publications. Les traductions comprennent les services de tiers et les traductions simultanées pour les Congrès ainsi que les conférences et réunions/manifestations des organes. À quoi s'ajoute la traduction en langue des signes à l'occasion des Congrès ainsi que pour le contenu du site web en langue des signes et en langage élémentaire.

L'augmentation du montant des rémunérations s'explique par la hausse des dépenses dans le domaine des campagnes, notamment pour la campagne électorale 2023.

Le budget pour les traductions est quasi inchangé par rapport à 2022. Depuis 2022, les traductions pour les Congrès du parti se font également en italien. Par ailleurs, outre la traduction en langue des signes allemande et française, la traduction en langue des signes italienne est également prévue, si le besoin s'en fait sentir.

8. Frais de personnel et assurances sociales

Par rapport au budget 2022, le pourcentage de postes total (groupe parlementaire non inclus) augmente d'environ 535 %, à 3788 % (stages inclus ; 4418 % si groupe parlementaire inclus). En conséquence, en 2023, les frais de personnel devraient augmenter (groupe parlementaire non inclus) de quelque 0,8 mio, pour atteindre un total d'environ 4,8 mio de francs.

L'augmentation du pourcentage de postes (calculé au prorata du temps de travail annuel) par rapport au budget de l'année précédente s'explique notamment par des changements dans les domaines des Services centraux (85 %, apprenti-e-s inclu-es), du soutien aux partis (15 %), de la formation (-10 %), des organes du parti (50 %), des publications (75%), des campagnes (325 %), de la mobilisation (70 %), de la collecte de fonds (-20%) et pour les projets de développement (-70%). Environ 1400 % des 3788 % de pourcentage de postes au total sont des emplois à durée déterminée en vue des élections de 2023 et pour des projets d'initiative en cours, conformément aux décisions du Congrès.

9. Autres frais de personnel

Les autres frais de personnel sont supérieurs d'environ 20 000 francs aux valeurs inscrites au budget 2022 : budget de formation et de perfectionnement plus élevé en raison de l'augmentation des effectifs et dépenses supplémentaires dans le cadre de la campagne électorale 2023.

10. Frais de location

Le budget plus élevé pour les frais de location se justifie par la location de locaux supplémentaires pour un studio vidéo (à partir de juin 2022) et la location de locaux externes pour des séminaires de formation.

11. Entretien, réparations, leasing

Ce poste comprend entre autres la location des moyens techniques nécessaires à l'organisation de diverses manifestations. Sont pris en compte deux Congrès du parti (de 1 jour chacun, ce qui diffère de 2022, où un Congrès de 1 jour et un de 2 jours étaient prévus), les séances du Conseil de parti ainsi que les séminaires de formation et les assemblées et manifestations des organes.

12. Frais administratifs

Le total des frais administratifs pour 2023 est supérieur aux valeurs inscrites au budget 2022. Ce sont en particulier les frais de port pour les diffusions ainsi que les rémunérations dans le cadre de la campagne électorale 2023 qui entraînent les dépenses supplémentaires indiquées.

13. Frais informatiques

Les dépenses informatiques (licences et maintenance), budgétisées à environ 116 000 francs, sont légèrement supérieures à celles de 2022.

14. Frais publicitaires

Les frais publicitaires incluent notamment les coûts prévus pour les annonces et les campagnes publicitaires dans la presse, les campagnes d'affichage et les campagnes en ligne pour les votations, les référendums et les initiatives. Les campagnes dans les médias sociaux sont aussi comptabilisées sous ce poste. Dans le cadre de la campagne électorale 2023, des dépenses sont prévues pour la pose d'affiches et les médias sociaux. Celles-ci justifient les coûts supplémentaires par rapport à 2022.

15. Frais divers du parti

Les frais divers du parti sont budgétisés en hausse d'environ 125 000 francs par rapport à 2022.

La distribution aux partis cantonaux au titre de participation à la collecte de fonds du PS Suisse est prévue pour l'année électorale avec le montant de base – conformément aux règlements adoptés fin 2019 sur la participation des partis cantonaux aux recettes de la collecte de fonds du PS Suisse.

Au cours de l'année électorale, la plus grande part de ce poste consiste dans la participation du PS Suisse aux frais de personnel des responsables régionaux/ales et des militant-e-s de la campagne de mobilisation dans les cantons.

L'augmentation des dépenses concernant les autres frais administratifs s'explique notamment par les dépenses liées à la campagne électorale de 2023.

Le budget 2023 prévoit une cotisation de membre à l'Alliance progressiste (PA). Avec effet rétroactif à partir de 2018, l'adhésion au Parti socialiste européen (PSE) par des États non membres de l'UE n'est plus possible. C'est pourquoi cette contribution est supprimée, du moins pour l'instant.

16. Amortissements

Les amortissements pour les systèmes exploités en interne – système de gestion des données des membres, base de données de récolte de fonds, outil de la campagne de mobilisation – diminuent, comme déjà en 2022, cela en raison d'investissements plus faibles par rapport aux investissements initialement élevés et, par conséquent, à des amortissements plus élevés dans un passé récent.

Centres de coûts

D'un montant total de 1 413 000 francs, les coûts des Services centraux – à savoir les frais de personnel Support et IT ainsi que Finances/Controlling et Ressources humaines, la location des bureaux, l'entretien/les réparations/le remplacement du matériel et du mobilier de bureau, les assurances de choses, les frais d'administration généraux (comme les photocopies, le téléphone, les frais de port), ainsi que les dépenses informatiques et les amortissements – sont légèrement plus élevés que l'année précédente. Un pourcentage de postes – n'incluant pas les apprenti-e-s – correspondant à environ 630 % (année précédente : 600 %) est budgétisé sous la rubrique des Services centraux. L'augmentation des pourcentages de postes est destinée à assurer les remplacements dans le domaine du support, qui sera particulièrement sollicité durant l'année électorale (renseignements, envois, organisation d'événements). Les frais des Services centraux sont répercutés sur les centres de coûts primaires en fonction des charges salariales.

17. Parti

Les prévisions de recettes se font sur la base du nombre de membres au début de l'année 2022 et tiennent compte d'une légère croissance du nombre de membres. Les dons des membres ont été séparés en proportion de la part qu'ils représentent depuis de nombreuses années dans le produit total de la collecte. En 2022, cette part était encore plus élevée. Les dons des membres sont budgétisés au même niveau qu'en 2022, avec une part plus faible des recettes totales. Pour la planification des revenus de la collecte de fonds, voir le commentaire sur la collecte de fonds et sur le centre de coûts Récolte de fonds.

La mise en œuvre des nouvelles structures conformément à la décision du Congrès du 28 août 2021 entraînera des dépenses supplémentaires pour l'organisation et la tenue des réunions des instances statutaires du parti. Les coûts liés à l'organisation et à la tenue des Congrès (2023 : deux Congrès de 1 jour ; après 2022 : un Congrès de 1 jour et un de 2 jours) ainsi que des quatre séances du Conseil de parti sont plus élevés que les coûts des Congrès et des Assemblées des délégué-e-s organisés jusqu'en 2021. À côté du français et de l'allemand, des traductions en italien sont désormais prévues pour les Congrès du parti. L'interprétation simultanée en langue des signes sera désormais assurée aussi en italien lors des Congrès si nécessaire. En 2022, des fonds ont été prévus pour la première fois pour des projets de développement. Ceux-ci se situent à la jonction entre la communication, la campagne et le travail du parti. Ils sont destinés à renforcer le PS et à permettre la réalisation de projets exploratoires. La somme prévue à cet effet pour 2023 est la même que pour 2022. Les frais de fonctionnement de la présidence tiennent également compte des fonds destinés aux études et sont conformes à ceux de l'année précédente.

Contrairement à 2022, seuls des coûts matériels sont prévus pour les projets de développement en 2023 (2022 : 70 % de coûts matériels). Au sein de l'équipe médias, 35 % de pourcentage de postes supplémentaires sont prévus pour la réduction des heures supplémentaires dans le cadre d'un congé de paternité prolongé et 10 % de pourcentage de postes supplémentaires pour les traductions durant l'année électorale.

Les quelque 535 % de pourcentage de postes au total (année précédente : 520) sont inférieurs à ceux de 2022.

18. Formation

Le budget de formation, d'un montant d'environ 270 000 francs, est supérieur au budget 2022.

Les frais de personnel (environ 80 % de pourcentage de postes contre environ 90 % en 2022, stage non compris) et les frais de matériel comprennent les dépenses liées à l'organisation de modules de formation pour différents groupes d'interlocuteurs-trices : collaborateurs-trices des partis cantonaux et communaux, membres titulaires de fonctions (fonctions internes au parti et fonctions d'autorités élues) ainsi que membres/personnes intéressées. En 2023 sont prévus un Congrès d'été de deux jours, la tenue de la Journée de politique communale pour les membres des autorités du PS dans les petites communes ainsi que le soutien de la Conférence PS des villes suisses. Ce groupe de centres de coûts comprend également des projets dans le domaine du recrutement de membres ainsi que dans le domaine Économie et démocratie.

En 2022, il y a eu un engagement supplémentaire de 80 % (au prorata d'environ 50 %) limité jusqu'en août pour des projets de développement du parti en Suisse romande. Cela signifie qu'avec 80 %, les ressources humaines permanentes sont plus élevées qu'en 2022.

19. PS60+

Le total des dépenses est conforme au budget 2022. Il couvre toujours un pourcentage de postes global de 40 %, les indemnités pour les réunions du Comité ainsi que les charges de biens et services (frais matériels, charges administratives) pour les conférences, les événements thématiques et les campagnes.

20. PS Migrant-e-s

Comme en 2022, un pourcentage de postes de 40 % est prévu. Les frais généraux de fonctionnement ainsi que les frais de fonctionnement et les dépenses pour la présidence et le Comité directeur restent inchangés.

21. Jeunesse socialiste suisse

Selon un accord conclu avec la Jeunesse socialiste suisse, le PS Suisse prend en charge les frais de personnel pour la secrétaire centrale de la Jeunesse socialiste suisse, une partie du salaire brut de la présidente de la Jeunesse socialiste suisse ainsi que l'ensemble des frais généraux (au prorata) des collaborateurs-trices de la Jeunesse socialiste suisse. La contribution régulière aux campagnes se monte à 25 000 francs.

22. Femmes socialistes suisses

Le budget des Femmes socialistes comprend, comme précédemment, un pourcentage de postes de 90 % (10 % supplémentaires sont financés par le groupe parlementaire PS). 40 % de pourcentage de postes sont limités dans le temps et sont couverts par des provisions

des Femmes socialistes. Les dépenses nettes pour les frais de matériel avoisinent celles de l'année précédente. Les recettes de dons provenant du mailing des Femmes socialistes ont été budgétisées à un niveau plus élevé en 2023, conformément aux recettes effectives. L'indemnité de la coprésidence des Femmes socialistes est alignée sur celle de la coprésidence du PS60+. Comme en 2022, les charges de campagne incluent la dissolution de provisions existantes.

23. PS queer

À la suite de la décision du Congrès qui s'est tenu le 28 août 2021, le nouvel organe a commencé ses activités au début de 2022. Il a été fondé en septembre 2022. 20 % de pourcentage de postes sont prévus jusqu'à mi-2023, puis 40 %.

24. Publications

Les frais de personnel sont désormais présentés séparément dans le budget 2023. Un pourcentage de postes de 245 % est prévu pour les publications (2022 : environ 170 %). En 2023, 185 % sont prévus pour la couverture du « Projekt Reichweite », contre 200 % (au prorata de 100 %) en 2022. Les autres postes restent inchangés.

Les coûts matériels des publications links (6 éditions), socialistes (4 éditions) et ps.ch (4 éditions) sont supérieurs à ceux du budget 2022. Depuis 2016, le mailing envoyé aux lectrices et aux lecteurs de links et de socialistes, qui par le passé générait chaque fois des recettes nettes, est envoyé une fois par an et est planifié sur la base des recettes effectives des années précédentes. En 2020/21, une analyse de fond sur les journaux des membres (enquête auprès des lecteurs-trices) a été réalisée. Les premiers résultats ont été intégrés, mais le relancement général de la mise en page de links et socialistes a été retardé, de sorte que des moyens sont de nouveau pris en compte dans le budget 2023. Des coûts matériels de 85 000 francs ont été budgétisés pour le « Projekt Reichweite » (direkt-magazin.ch).

25. Campagnes et communication

Dans le domaine Campagnes, les coûts matériels comprennent les dépenses pour la production du matériel de vote, la coordination et la collaboration au sein des différents comités et alliances interpartis, la conception et la mise en œuvre d'actions médiatiques, la planification et la réalisation de campagnes d'annonces et d'affichage et d'activités en ligne, ainsi que la publication des journaux de votations. Trois journaux de votations sont prévus pour 2023.

Un pourcentage de postes de 1195 %, sans les stages, est prévu pour 2023 (année précédente : 870 %) dans le domaine campagnes. Un pourcentage de postes de 210 % concerne les postes approuvés en 2021 via un crédit supplémentaire et jusqu'à la fin de 2023, qui sont financés par des provisions. En outre, des postes à durée déterminée et des augmentations du taux d'activité d'environ 665 % sont inscrits pour les initiatives prévues ainsi que dans le cadre de la campagne électorale 2023.

Les points focaux du budget des campagnes 2023 sont les suivants : campagne électorale et votations sur les initiatives pour l'allègement des primes, sur les crèches, pour un fonds

climat et pour une place financière durable. En outre, des fonds sont pris en compte pour les trois dates de votation prévues.

Depuis 2018, la récolte de fonds en ligne est gérée dans le domaine Campagnes et communication. Sont prévues pour 2023 des recettes nettes provenant de la récolte de fonds en ligne à hauteur d'environ 680 000 francs. Pour la planification des revenus de la collecte de fonds en ligne, voir le commentaire sur la collecte de fonds et le centre de coûts Récolte de fonds.

Des provisions d'un montant total de 2 318 000 francs seront libérées en faveur des campagnes prévues.

26. Mobilisation

Les dépenses liées aux campagnes de mobilisation – notamment le soutien aux partis cantonaux et aux sections lors d'élections et de votations cantonales et locales – sont affectées à ce groupe de centres de coûts.

Dans le domaine mobilisation, environ 330 % (chiffre stable) de pourcentage de postes (2022 : 260 %, hors stages) sont prévus pour 2023. Ce chiffre comprend 100 % de pourcentage de postes (à durée déterminée) pour la campagne électorale de 2023.

27. Récolte de fonds

Les recettes de la collecte de fonds sont budgétisées en tenant compte des recettes effectives des années précédentes et des recettes supplémentaires qui sont généralement générées lors d'une année électorale. Le produit net des actions collectives indiqué correspond au produit effectif de 2019. Par rapport à 2019, sur la base des années précédentes, une part plus importante a été éliminée en tant que dons de membres (sous Parti). Des recettes supplémentaires par rapport à 2019 sont prévues en particulier dans la récolte de fonds électronique, qui est présentée dans le domaine Campagnes et communication. Voir aussi le commentaire sur la recherche de financement.

Dans le centre de coûts Récolte de fonds est prévu un pourcentage de postes de 295 % (année précédente : 320 %) au total. Ce pourcentage comprend un emploi temporaire à 80 % pour la campagne électorale de 2023. Un poste à durée indéterminée, qui était jusqu'à présent de 70 %, sera désormais occupé à 45 % dans le domaine de la collecte de fonds.

La distribution aux partis cantonaux au titre de participation à la collecte de fonds du PS Suisse est prévue pour l'année électorale avec le montant de base – conformément aux règlements adoptés fin 2019 sur la participation des partis cantonaux aux recettes de la collecte de fonds du PS Suisse.

Sur les provisions existantes pour les projets de récolte de fonds, environ 56 000 francs seront libérés en 2023, cela pour couvrir les amortissements sur l'investissement dans la nouvelle base de données pour la récolte de fonds et pour les mesures relatives aux nouveaux projets de récolte de fonds et au guide testamentaire nouvellement réédité. Par ailleurs, des

provisions relatives à de futurs investissements sont constituées sur la base des règlements susmentionnés.

Proposition du Conseil de parti : Approbation du budget 2023.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉLECTIONS FÉDÉRALES 2023

8.1 « RENFORCER LE POUVOIR D'ACHAT ET RÉDUIRE LES INÉGALITÉS »

MANDAT D'EXAMEN POUR LE LANCEMENT D'UNE CAMPAGNE SUR LE POUVOIR D'ACHAT

Situation initiale

Tout le monde devrait avoir le droit de bénéficier de la prospérité de notre société. Mais aujourd'hui, la réalité est tout autre : une poignée de personnes profite de manière excessive, tandis que toutes les autres voient leurs avoirs se réduire comme peau de chagrin. C'est pourquoi nous voulons soulager la population et renforcer le pouvoir d'achat. Cela fait partie de la mission principale du socialisme.

Notre analyse le montre : la hausse des loyers et la baisse des rentes du deuxième pilier sont un problème pour de nombreuses personnes. En revanche, les sociétés immobilières et l'industrie de la finance réalisent de gros bénéfices – et ces bénéfices proviennent des loyers exorbitants – et illégaux ! – ainsi que de la gestion des fonds de nos caisses de pension. Les locataires et toutes celles et ceux qui ne gagnent pas des millions sont les grandes perdantes de l'équation : leur pouvoir d'achat diminue et les inégalités augmentent. C'est un non-sens économique.

En tant que parti du pouvoir d'achat, les loyers et les rentes sont centrales pour le PS

La Présidence et le Conseil de parti du PS Suisse proposent au Congrès de valider un mandat d'examen pour les années 2024-2026. Évidemment, ces deux thèmes restent centraux pour le PS. Les délégué-es décident si le PS doit mettre l'accent soit sur les rentes soit sur les loyers de manière à protéger le pouvoir d'achat de la population et à lutter contre les inégalités.

Pour ce faire, il convient d'examiner différents instruments, dont la coordination d'initiatives populaires cantonales et/ou nationales. La campagne doit être réalisée en collaboration avec des organisations alliées de la société civile.

Sur le plan du contenu, la Présidence et le Conseil de parti soumettent au Congrès deux variantes :

Variante 1 : « Nous prenons parti pour des loyers abordables : mettons le lobby immobilier au pas » (titre de travail)

La Présidence du PS Suisse est chargée d'élaborer des mesures visant à mettre un terme au racket éhonté des locataires par le lobby immobilier ainsi que pour promouvoir des loyers abordables. Ces objectifs pourraient réunir, à titre d'exemple, les éléments suivants :

- Le rendement locatif admissible doit être contrôlé efficacement, régulièrement et automatiquement. Pour cela, une obligation de révision des rendements locatifs doit être introduite.
- Les assainissements énergétiques des logements doivent être financés par les sur profits réalisés par les propriétaires immobiliers et la main publique, sans majoration des loyers. Les surcoûts de chauffage et électricité résultant d'un manque d'efficacité énergétique doivent être pris en charge par les propriétaires.
- Les instruments de promotion des logements et locaux commerciaux d'utilité publique doivent être développés, comme prévu dans la Constitution.
- L'introduction d'une interdiction de vente des terrains appartenant aux pouvoirs publics, ainsi que l'introduction d'un droit de préemption pour les terrains et les biens immobiliers par les pouvoirs publics sont nécessaires.
- Les plus-values générées par des modifications de zone de construction comme par la mise à disposition d'infrastructures publiques doivent être soumise à une taxation ou un prélèvement total.
- La législation sur la transparence et contre le blanchiment d'argent dans le domaine de l'immobilier doit être renforcée.
- Les exceptions de la Lex Koller doivent être annulés. Nous devons empêcher les capitaux financiers anonymes d'entrer dans le secteur immobilier afin de freiner le renchérissement des loyers et de la propriété du logement.

Variante 2 : « Nous prenons parti pour de bonnes rentes : mettons un terme aux arnaques et à l'opacité des caisses de pension » (titre de travail)

La Présidence du PS Suisse est chargée d'élaborer des mesures visant à renforcer les rentes et à mettre un terme à l'enrichissement de l'industrie financière sur le dos de la prévoyance professionnelle. Avec l'initiative pour une 13^{ème} rente AVS, il existe déjà une proposition qui doit permettre de développer modérément le premier pilier, stable et financé de manière solidaire. Pour de bonnes rentes dans le deuxième pilier également, les mesures suivantes sont au centre de nos préoccupations :

- Il faut limiter la réalisation de profits avec l'argent des rentes dans le 2ème pilier. Cela concerne aussi en particulier les coûts élevés de la gestion de fortune, la participation exagérée aux bénéfices et les frais administratifs excessifs.
- Il faut une extension progressive de l'AVS et un transfert des cotisations du 2ème pilier vers l'AVS. Car les cotisations sont bien plus efficaces et permettent de meilleures rentes dans l'AVS : avec l'AVS, plus de 90 % des assuré-es reçoivent plus qu'ils et elles ne cotisent.
- Pour améliorer les rentes des femmes dans la prévoyance professionnelle, il faut des bonifications pour tâches d'assistance financées de manière solidaire. Ce n'est qu'ainsi que le travail de care sera également pris en compte.

- Il convient d'examiner la possibilité de découpler la prévoyance professionnelle obligatoire et surobligatoire. La prévoyance professionnelle surobligatoire doit être déclarée facultative.

Proposition de la Présidence et du Conseil de parti

Le Congrès du parti du 25 février 2023 décidera entre les variantes 1 ou 2. Un rapport sur les progrès réalisés doit être présenté au Congrès au cours du premier semestre 2024. Celui-ci décidera, sur proposition du Conseil de parti, de la poursuite de la campagne et, en particulier, du lancement éventuel d'une initiative populaire.

8.3 « STOPPER LES LOBBIES DU GAZ ET DU PÉTROLE, RENFORCER LA PROTECTION DU CLIMAT »

LOI FÉDÉRALE SUR LES OBJECTIFS EN MATIÈRE DE PROTECTION DU CLIMAT, SUR L'INNOVATION ET SUR LE RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE (CONTRE-PROJET À L'INITIATIVE SUR LES GLACIERS)

Avec la nouvelle loi sur la protection du climat, le Parlement et Simonetta Sommaruga ont élaboré un contre-projet convaincant à l'initiative pour les glaciers. Grâce à cette loi, il existe un programme de plusieurs milliards de francs pour le remplacement des chauffages à énergies fossiles. La Suisse sera ainsi moins dépendante des importations de pétrole et de gaz. Cela renforcera la protection du climat et la sécurité de l'approvisionnement. De plus, des objectifs de réduction pour l'industrie, les transports et les bâtiments seront fixés dans la loi. Avec le lobby du pétrole et du gaz, l'UDC veut empêcher l'entrée en vigueur de cette loi et a donc lancé un référendum. Nous n'acceptons pas cette politique de blocage irresponsable préjudiciable à la préservation du climat et à la sécurité de l'approvisionnement et nous nous engageons donc de toutes nos forces pour un OUI à la loi sur la protection du climat.

Mettre en place des mesures urgentes pour la préservation du climat, stopper l'UDC et le lobby du pétrole et du gaz.

La protection du climat est la plus grande tâche de notre génération. Avec la nouvelle loi sur la protection du climat, des mesures urgentes seront prises pour la préservation du climat. Ainsi, la loi prévoit un programme de plusieurs milliards de francs pour le remplacement des chauffages à énergies fossiles. En outre, les entreprises innovantes seront soutenues financièrement sur la voie du zéro émission nette. Avec le lobby du pétrole et du gaz, l'UDC veut empêcher l'application de ces mesures urgentes favorables à la protection du climat. C'est tout bonnement irresponsable.

Garantir la sécurité énergétique et de l'approvisionnement.

À l'heure actuelle, la Suisse dépend de l'étranger pour son approvisionnement en pétrole et en gaz. En développant les énergies renouvelables et en remplaçant les anciens chauffages au mazout et au gaz, nous parviendrons à garantir la sécurité énergétique et de l'approvisionnement en Suisse. Nous ne serons ainsi plus des proies faciles pour le chantage et nous nous libérerons de notre dépendance à l'égard des oligarques et des autocrates.

Protéger les locataires contre des charges énergétiques toujours plus élevées.

La nouvelle loi sur la protection du climat prévoit l'allocation de 2 milliards de francs au remplacement des anciens systèmes de chauffage au mazout et au gaz. Cela protégera les locataires contre des charges énergétiques élevées dues à la hausse des prix du gaz et du pétrole. En effet, un chauffage fonctionnant aux énergies renouvelables occasionne des

coûts d'exploitation plus faibles, ce qui entraîne une baisse des charges pour les appartements locatifs. Ainsi, la nouvelle loi ne protégera pas seulement le climat, mais aussi les locataires.

Proposition du Conseil de parti : le Conseil de parti recommande à l'unanimité le OUI.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : RECOMMANDATIONS DE VOTE POUR LES VOTA- TIONS FÉDÉRALES

ARRÊTÉ FÉDÉRAL SUR UNE IMPOSITION PARTICULIÈRE DES GRANDS GROUPES D'ENTREPRISES (MISE EN ŒUVRE DU PROJET CONJOINT DE L'OCDE ET DU G20 SUR L'IMPOSITION DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE)

Situation initiale

Pendant des décennies, les pays ont rivalisé d'ingéniosité pour proposer des taux d'imposition toujours plus bas pour les grandes entreprises. Dans le monde entier, les taux d'imposition des grands groupes ont diminué de plus de moitié depuis 1980, passant d'une moyenne d'environ 50 % à quelques 22 % aujourd'hui. Cette diminution de la différence d'imposition entre le capital et le travail est également mise en évidence par une étude récente de la fondation Anny Klawa-Morf. Cette évolution a été rendue possible par le fait que les grands groupes peuvent payer leurs impôts là où les taux d'imposition sont les plus bas – et non là où ils produisent. Le résultat de cette spirale descendante des taux d'imposition est une perte de recettes fiscales et un patchwork de législations fiscales nationales. Ce décalage n'est pas sans conséquence, mais conduit à une redistribution constante et inégale des richesses : les entreprises et les riches en ont profité, tandis que le pouvoir d'achat de la population en général est de plus en plus mis sous pression. 137 pays se sont désormais mis d'accord sur une imposition minimale de 15 % pour les entreprises actives au niveau international dont le chiffre d'affaires dépasse 750 millions d'euros. Si un État d'implantation ne respecte pas ces 15 %, un autre État peut réclamer cette différence à une succursale du groupe. Cette harmonisation matérielle partielle de l'imposition globale des entreprises est un progrès historique que le PS salue sans réserve, nous étant longuement battues pour cela. En Suisse, 200 à 300 grandes entreprises et environ 2'000 filiales d'entreprises étrangères sont concernées. Pour des raisons de temps, le Conseil fédéral a décidé de mettre en œuvre dans un premier temps l'impôt minimum convenu par l'OCDE et les pays du G20 au moyen d'une ordonnance limitée dans le temps. La base légale suivra dans un deuxième temps. Le concept prévoit que la Confédération prélève un impôt dit complémentaire si l'imposition cantonale des entreprises concernées n'atteint pas 15 %. Pour cela, il faut une modification de la Constitution et une votation populaire obligatoire, qui aura probablement lieu le 18 juin 2023.

Négociations au Parlement

Au Parlement, le groupe socialiste s'est battu pour une mise en œuvre équitable de la réforme de l'OCDE en Suisse-même. Dans ce cadre, il s'est engagé pour les points suivants :

- Les recettes supplémentaires, estimées entre 1,5 et 2,5 milliards, devraient profiter à la population. Le PS a proposé d'utiliser au moins la part fédérale pour alléger les primes ou développer les crèches.
- Une répartition équilibrée des recettes supplémentaires entre la Confédération et les cantons ainsi qu'entre les cantons. Une répartition trop unilatérale – sans directives d'utilisation – aggrave les inégalités et attise la concurrence fiscale.

La mise en œuvre décidée par le Parlement ne répond malheureusement pas à ces points. Le Parlement et le Conseil fédéral ont décidé que 75 % des recettes supplémentaires iraient aux cantons et que la part de la Confédération serait exclusivement utilisée pour des mesures de promotion économique. Une étude commandée par le groupe socialiste a toutefois montré que cette solution a pour conséquence qu'une grande partie des recettes supplémentaires n'est versée qu'à quelques cantons, principalement Zoug et Bâle-Ville. C'est pourquoi le PS voulait augmenter la part de la Confédération (au moins 50 %) et répartir plus équitablement les recettes entre les cantons. Certes, par le mécanisme de péréquation financière RPT, les cantons sans entreprises plus fortement imposées en profitent également (environ 50 à 100 francs de recettes par habitant pour une estimation moyenne des recettes de 1,5 milliard au total), mais cela ne compense pas la répartition inégale des ressources. On ne sait pas encore comment les cantons utiliseront les recettes supplémentaires. Les mesures déjà annoncées, notamment dans les cantons de Zoug et de Lucerne, montrent toutefois que certains cantons à faible fiscalité tenteront d'utiliser les recettes supplémentaires pour lancer une nouvelle série de baisses d'impôts pour les entreprises, les actionnaires et les hauts revenus.

L'Union européenne s'est accordée sur la mise en œuvre de la réforme de l'OCDE à partir de 2024. Comme l'UE met en œuvre la réforme par étapes, on ne sait pas encore à partir de quand il y aura éventuellement un risque que d'autres États imposent *a posteriori* des entreprises suisses. En cas de non dans les urnes le 18 juin, un nouveau projet devrait en tout cas être rapidement élaboré.

Contexte politique

Le 18 juin aura probablement lieu la votation sur la loi sur le climat, grâce à laquelle des mesures urgentes pour la protection du climat et la sécurité énergétique pourront être mises en œuvre. En outre, en 2023, outre les élections fédérales, un éventuel référendum contre la taxe au tonnage et, le cas échéant, le projet de LPP seront à l'ordre du jour. La question de la priorisation des ressources se pose donc.

Conclusion

Avec l'impôt minimal de l'OCDE, l'une de nos revendications de longue date a enfin été adoptée : les grandes entreprises doivent payer plus d'impôt, et ce de manière coordonnée au niveau international. Cependant, la mise en œuvre de cette réforme internationale au niveau suisse pose problème : la répartition des revenus additionnels choisie ne sert pas la population. Elle menace de renforcer les inégalités entre les cantons et de continuer à nourrir la concurrence fiscale au niveau international.

Proposition du Conseil de parti : Liberté de vote.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : LANCEMENT ET SOUTIEN AUX INITIATIVES ET AUX RÉFÉRENDUMS

RÉSOLUTION DU CONSEIL DE PARTI : TAXE AU TONNAGE : DE NOUVEAUX PRIVILEGES FISCAUX POUR QUELQUES GRANDES ENTREPRISES

Le pouvoir d'achat de la population est sous pression. Pourtant, en parallèle, les bénéfices des grandes entreprises et des gros actionnaires explosent. C'est là le résultat d'une volonté politique : de nombreux lobbyistes siègent au Parlement. Elles et ils représentent les multinationales, les assurances, les caisses maladie, les banques ou encore le secteur immobilier. Toutes celles et ceux qui ne gagnent pas des millions sont les grand-es perdant-es de cette politique. La majorité de droite du Parlement veut maintenant introduire un nouveau droit spécial pour une poignée de grandes entreprises. Lors de la session d'hiver, le Conseil national a décidé d'introduire une « taxe au tonnage ». Celle-ci prévoit que les entreprises de navigation ayant leur siège en Suisse ne soient plus nécessairement imposées en fonction de leurs bénéfices, mais qu'elles puissent choisir de l'être en fonction de leurs capacités de transport. Conséquence : les entreprises de navigation et le secteur des matières premières qui leur est étroitement lié paieraient moins d'impôts à l'avenir. Personne ne sait quelles seraient les conséquences financières de cette décision, la majorité de droite n'ayant pas jugé nécessaire de calculer les pertes fiscales corrélatives. Si le Conseil des États ne corrige pas cette décision, il est clair pour le PS qu'un référendum devra être lancé.

La taxe au tonnage est une échappatoire fiscale pour les multinationales actives dans le secteur des matières premières

La taxe au tonnage ne profite pas seulement aux entreprises de navigation, mais aussi et surtout au secteur scandaleux des négociant-es et grandes entreprises actives dans le secteur des matières premières. Dans de nombreux cas, ces dernières disposent en effet également de capacités de transport maritime. À l'avenir, les multinationales des matières premières tenteront donc de gonfler leurs bénéfices dans le domaine du transport afin de profiter de ce nouveau privilège. Cela est en grande contradiction avec l'impôt minimum de l'OCDE, qui prévoit que les grandes entreprises dont le chiffre d'affaires dépasse 750 millions d'euros par an paient au minimum 15 % d'impôts sur les bénéfices. La taxe au tonnage permet aux multinationales des matières premières de contourner cet impôt minimum et crée ainsi une nouvelle échappatoire fiscale.

Une banque ne peut pas décider d'être taxée en fonction du volume de ses coffres plutôt que de ses bénéfices. De même, un particulier ne peut pas choisir d'être imposé en fonction de sa taille plutôt que de son revenu. Or, c'est précisément cette possibilité – pour le moins discutable – qu'offre la taxe au tonnage aux compagnies maritimes et aux multinationales des matières premières. Elles pourront à l'avenir économiser des millions de francs d'impôts

en choisissant la méthode d'imposition la plus rentable pour elles. De plus, la taxe au tonnage privilégie justement un secteur où les considérations climatiques et environnementales ont peu de poids dans les prises de décision, et où les employé-es sont exploité-es à travers des pratiques de dumping salarial. L'introduction d'un tel impôt spécial pour cette seule branche de l'économie est plus que douteuse du point de vue du droit constitutionnel et doit être clairement rejetée.

Pour ces raisons, le PS attend du Parlement qu'il renonce à l'introduction de la taxe au tonnage lors d'un nouveau traitement de l'objet et qu'il renforce plutôt le pouvoir d'achat de la population. Dans le cas contraire, un référendum sera inévitable.

Proposition du Conseil de parti¹ : soutenir la résolution et le lancement d'un référendum (si nécessaire).

¹ Conformément à l'art. 15, al. 8, let. e des statuts, le Conseil de parti est responsable pour le lancement et le soutien des référendums à une majorité de deux tiers des votant-es. En ce sens, le Congrès doit également soutenir le lancement du référendum à une majorité des deux tiers des votant-es.

SOUTIEN À L'INITIATIVE POPULAIRE « POUR UN DROIT DE CITÉ MODERNE » (ACTION DES QUATRE QUARTS)

Contexte

L'« Action des Quatre Quarts », une organisation de la société civile bénéficiant d'un large soutien, au sein de laquelle le PS est lui aussi représenté en force, projette de lancer au printemps 2023 une initiative populaire pour un droit de cité moderne. Elle a pour cela demandé le soutien du PS Suisse.

Contenu de l'initiative populaire

L'initiative populaire demande un changement de paradigme dans le droit suisse sur la nationalité : désormais, les ressortissant-es étranger-ères auraient droit à l'octroi de la nationalité sur demande, à condition qu'elles ou ils vivent légalement en Suisse depuis cinq ans, n'aient pas commis de délits graves, ne menacent pas la sécurité intérieure et extérieure de la Suisse et aient des connaissances orales élémentaires d'une langue nationale.

Arguments en faveur de l'initiative populaire

Environ deux millions de personnes – soit un quart de la population suisse – n'ont pas de passeport suisse. Ces personnes sont nées ici, sont venues en Suisse pendant leur enfance ou ont immigré à l'âge adulte. C'est en Suisse qu'elles se sentent chez elles, et elles ont (re)fait leur vie ici. Elles ont donc aussi le droit de participer pleinement à la vie politique et sociale. Pour accéder au statut de citoyen-ne, la voie à suivre est celle de la naturalisation, car elle confère le droit de participer aux élections et aux votations, le droit à un séjour sûr et inconditionnel et – surtout – le droit d'être reconnu-e comme membre à part entière de la communauté. Avoir le droit de cité dans le pays où ils projettent de vivre durablement est un droit fondamental pour tous les êtres humains. L'initiative populaire demande donc un changement de paradigme dans le droit suisse sur la nationalité. La naturalisation ne doit plus être un acte arbitraire, mais se faire sur la base de critères objectivement mesurables. L'initiative vise également à adapter à la réalité sociale l'idée de qui est et qui peut être citoyen-ne suisse. L'initiative augmentera également la volonté de se faire naturaliser chez celles et ceux qui pourraient déjà le faire aujourd'hui, mais qui ne le font pas parce qu'elles ou ils ne veulent pas donner l'impression de quémander le passeport à croix blanche ou parce qu'on leur donne le sentiment de ne pas faire partie de la Suisse. Le droit au passeport suisse formulé dans le texte de l'initiative renforcera la démocratie.

Texte de l'initiative

Art. 38 Cst. Acquisition et perte de la nationalité et des droits de cité

1 La Confédération règle l'acquisition et la perte de la nationalité et des droits de cité par filiation, par mariage, par adoption et selon l'al 2. Elle règle également la perte de la nationalité suisse pour d'autres motifs ainsi que la réintégration dans cette dernière.

2 Ont droit à l'octroi de la nationalité sur demande les étrangères et étrangers qui

- a. résident légalement en Suisse depuis cinq ans ;
- b. n'ont pas été condamnées à une peine privative de liberté de longue durée ;
- c. ne mettent pas en danger la sécurité intérieure et extérieure de la Suisse ; et
- d. ont des connaissances de base d'une langue nationale.

3 Elle facilite la naturalisation :

- a. des étrangers de la troisième génération ;
- b. des enfants apatrides.

Prise de position du Conseil de parti

Pour le PS Suisse, la participation politique d'un maximum de personnes en Suisse est une préoccupation centrale. Après l'introduction du droit de vote et d'éligibilité pour les femmes, obtenu de haute lutte en 1971 seulement, le PS Suisse considère que la participation politique des jeunes (âge du droit de vote : 16 ans) et, en particulier, la participation politique des habitant-es sans passeport suisse en font partie. Il est donc urgent que les étranger-ères aient droit à la naturalisation et donc à la participation politique s'ils ou elles vivent depuis longtemps en Suisse. La présente initiative populaire concrétise judicieusement cette demande et mérite donc le soutien du PS Suisse.

Proposition du Conseil de parti² : soutien au lancement de l'initiative (majorité des 2/3)

² Conformément à l'art. 14, ch. 7, let. i des statuts, le soutien au lancement d'initiatives populaires requiert une majorité de deux tiers des votant-es.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : PROPOSITIONS ET RÉSOLUTIONS

RÉSOLUTION DU CONSEIL DE PARTI: LES RENTES DOIVENT AUGMENTER !

Les rentes du deuxième pilier sont en chute libre depuis dix ans. La situation est d'autant plus précaire pour les femmes qu'elles travaillent souvent dans des secteurs à bas salaires, à temps partiel et que le travail de care reste non rémunéré et donc non constitutif d'une rente. Celles qui ont en revanche tiré profit du deuxième pilier ces dernières années sont les banques et les caisses de pension : elles continuent à bénéficier d'une participation aux bénéfices garantie par la loi et ne sont pas tenues de redistribuer une partie desdits bénéfices aux assuré-es. Cela doit maintenant cesser !

Le montant moyen des rentes du deuxième pilier a fortement baissé au cours des dix dernières années. Aujourd'hui, les retraité-es en ont beaucoup moins pour leur argent – et l'écart entre les genres reste indigne : en 2020, les hommes touchaient en moyenne 2'100 CHF de pension par mois, contre 1'167 CHF pour les femmes.³ Pendant ce temps, les caisses de pension gèrent des quantités énormes de capitaux : en 2021, celles-ci géraient pas moins de 1'159 milliards de francs, pour un résultat net de 87 milliards de francs.⁴ Un capital énorme est certes accumulé, mais les assuré-es n'en profitent pas en raison des sorties financières, de la part de bénéfices garantie par la loi et de l'absence de redistribution de ces derniers. A cela s'ajoute la protection inégale des femmes et des hommes, due notamment à la mauvaise protection des travailleurs-euses à temps partiel ainsi qu'au travail de care non rémunéré qui persiste. En décembre 2022, le Conseil des États a présenté une réforme du deuxième pilier qui ne résout aucun problème, coûte cher et entraînera une baisse massive des rentes.

Nous nous battons pour mettre un terme à la chute des rentes et pour que la situation des rentes des femmes soit améliorée. Nous nous engageons également pour que l'argent du deuxième pilier n'aille plus directement dans la poche des assureurs et pour une gestion plus responsable de nos fonds de prévoyance. Pour cela, nous avons besoin de :

1. Garantir le financement : mettre un terme au « self-service » des banques et des assurances. Des frais de gestion de fortune plus bas, des quote-part minimales plus basses et pas de frais de transaction cachés.

Jusqu'à présent, les discussions ont surtout porté sur des propositions visant à augmenter les cotisations des assuré-es au deuxième pilier. Le potentiel d'économies des caisses de pension n'a cependant pas été abordé, bien qu'il soit possible de réaliser des économies considérables dans ce domaine. Chaque année, les caisses de pension subissent des pertes financières de l'ordre de 20 milliards de francs.⁵ La gestion de la fortune des caisses

³ [Office fédéral de la statistique / Nouvelles statistiques sur les rentes](#), 18.01.2022 (en allemand).

⁴ [Statistiques des caisses de pension](#), 20.12.22 (en allemand).

⁵ Das Rentendebakel, Danny Schlumpf, 2022

de pension coûte 6 milliards de francs par an. Chaque assuré-e paie donc environ 1'200 francs par an pour la gestion de son capital vieillesse. Une comparaison des frais de gestion de la fortune de 73 caisses de pension montre de manière impressionnante que la plus chère coûte 14 fois plus cher que la plus avantageuse, le montant des frais n'étant ici nullement corrélé au succès des placements⁶. Ces chiffres prouvent plutôt que certaines caisses de pension gèrent aujourd'hui déjà leur fortune de manière responsable, alors que d'autres le font de manière plus que douteuse. Nous demandons donc que toutes les caisses de pension assument leurs responsabilités et ne jettent pas l'argent des retraites par les fenêtres. Outre ces frais exorbitants pour la gestion de la fortune, nous trouvons particulièrement choquant que les assureurs puissent prélever 10 % sur les revenus générés à titre de bénéfice via la quote-part minimale. Cette participation aux bénéfices garantie par la loi a permis aux assureurs de réaliser des bénéfices de l'ordre de 7,75 milliards de francs entre 2005 et 2019. Et ce, entièrement sur le dos de nos retraites !

En limitant la part de bénéfices des assureurs et en réduisant les frais de gestion de la fortune, les assuré-es disposeront de plus d'argent pour leurs rentes. Nous demandons donc que la gestion de la fortune ne dépasse pas 5 % des cotisations réglementaires versées par les assuré-es et les employeurs-euses par an. Nous demandons en outre que la quote-part minimale autorisée soit réduite au maximum à 6 %. Ces 6 % doivent en outre être calculés sur la base du rendement net et non sur celle du bénéfice (méthode basée sur le résultat).

2. Sécuriser les rentes : pas de baisse du taux de conversion, plus de pourcentages salariaux et un système de répartition

La baisse du taux de conversion entraîne une réduction des rentes de 12 %. Compte tenu de l'environnement actuel des taux d'intérêt, cette baisse n'est pas indiquée : ces derniers mois, nous sommes sorti-es de l'ère des taux d'intérêt négatifs à un rythme extraordinairement élevé. Les obligations rapporteront à nouveau à l'avenir. Tous les arguments en faveur d'une baisse des taux d'intérêt techniques et donc des taux de conversion s'inversent ainsi. Nous demandons donc qu'il soit renoncé à une baisse du taux de conversion.

Avec le projet actuel, le Conseil des États a opté pour une réforme qui coûtera environ 3 milliards de francs aux assuré-es et aux employeurs-euses – et seul un quart des personnes concernées recevra l'intégralité des suppléments de rente. Cela entraînera des baisses massives des rentes, et coûtera en outre encore plus cher aux assuré-es. Les assuré-es doivent donc payer plus pour recevoir moins ! A cela s'ajoute le fait que chaque franc investi dans le deuxième pilier serait bien mieux investi dans le premier pilier. En effet, grâce au système de répartition solidaire, 92 % des assuré-es de l'AVS sont des bénéficiaires nets. C'est pourquoi nous demandons dans un premier temps une amélioration immédiate de la situation des retraites avec la 13^{ème} rente AVS. Dans un deuxième temps, nous examinerons comment transférer davantage de pourcentages salariaux vers le premier pilier, et non le deuxième, afin de garantir des rentes plus élevées de manière durable.

⁶ [Comparis](#), 08.2021

3. De meilleures rentes pour les femmes : introduction de bonifications pour tâches éducatives et d'assistance dans le deuxième pilier et adaptations du processus d'épargne.

Nous prenons au sérieux la critique des partis bourgeois concernant la « politique de l'arrosoir » du supplément de rente ainsi que leur promesse d'améliorer en particulier la situation des femmes en matière de retraite. La manière la plus efficace d'y parvenir est d'introduire des bonifications pour tâches d'assistance et d'éducation dans le deuxième pilier. Nous demandons donc que de telles bonifications soient également introduites dans la LPP, à l'instar des bonifications pour tâches éducatives et d'assistance dans le premier pilier. Celles-ci doivent être dégressives en fonction du niveau de revenu. Les personnes à bas revenus recevront ainsi des bonifications pour tâches d'assistance plus élevées, tandis que les personnes à revenus élevés ou très élevés ne recevront rien du tout. Ces bonifications pour tâches d'assistance seront financées par l'introduction d'une composante de répartition durable dans le 2^{ème} pilier, de manière centralisée par le biais du fonds de garantie.

Afin de moderniser le processus d'épargne dans la LPP, nous demandons en outre l'introduction d'une déduction de coordination en pourcentage. Comme dans le projet PV2020, la déduction de coordination dans la LPP doit désormais s'élever à 40 % du salaire AVS, sans modifier le salaire maximal assuré.

Proposition du Conseil de parti : accepter.

RÉSOLUTION JS : GOUVERNEMENT OU OPPOSITION ? - LA QUESTION DE LA PARTICIPATION AU CONSEIL FÉDÉRAL

Pour assurer un avenir écologique et social, la majorité bourgeoise composée de quatre représentant:es du PLR et de l'UDC doit être brisée. De plus, le PS et les Verts doivent obtenir trois sièges au gouvernement, afin de mieux représenter les rapports de force existant au sein du Parlement et de la population.

Depuis la création de l'État fédéral moderne en 1848, la Suisse est gouvernée par sept conseiller:ères fédérales :aux. Le PS n'a fait son entrée au gouvernement fédéral qu'en 1943, en tant que premier parti en pourcentage, mais il en est sorti dès 1953 avec Max Weber et s'est voué à l'opposition, du moins pendant six ans. En 1959, le parti socialiste s'est mis d'accord avec les partis bourgeois sur ce que l'on appelle la "formule magique" et est depuis lors représenté sans interruption par deux conseiller:ères fédérales :aux au gouvernement.

Au sein du PS, la participation au gouvernement au sein d'un Etat bourgeois a été et reste un débat souvent mené. Ainsi, après la non-élection de Lilian Uchtenhagen en 1983, un congrès extraordinaire du parti a été convoqué sur cette thématique et dix ans plus tard, après la non-élection de Christiane Brunner, le débat sur la participation au gouvernement a été mené une nouvelle fois⁷. Les deux fois, une majorité du parti s'était pourtant prononcée en faveur de la participation au gouvernement.

Au moins depuis les élections de 2019, la composition actuelle du Conseil fédéral fait à nouveau l'objet d'intenses discussions. La question centrale est de savoir si les Verts ont droit à un siège au Conseil fédéral.

La position de la droite bourgeoise est claire, elle n'accédera au souhait des Verts d'obtenir un siège que si cela se fait au détriment du PS. Or, ce n'est qu'unies que nous pouvons atteindre nos objectifs. Une lutte au sein de la gauche pour les sièges au gouvernement ne mènerait à rien.

La question centrale subsiste : une politique socialiste est-elle possible au sein d'un gouvernement majoritairement de droite et basé sur la collégialité ? L'expérience des 80 dernières années montre que non.

Si la gauche ne progresse pas, l'obtention d'un troisième siège au Conseil fédéral ne sera très probablement pas possible. C'est pourquoi les élections fédérales 2023 doivent représenter un tournant. Les trois sièges au Conseil fédéral ainsi qu'une majorité située plus à gauche doivent constituer des conditions sine qua non pour la participation au Conseil fédéral. Si ces conditions ne sont pas remplies, le PS doit en tirer des conséquences et se retirer du gouvernement ! Concrètement, le PS doit s'engager pour un troisième siège de gauche aux dépens du PLR ou de l'UDC et tirer les conséquences adéquates si la majorité bourgeoise décide de maintenir la majorité PLR-UDC au Conseil fédéral.

⁷ <https://hls-dhs-dss.ch/de/articles/017393/2022-01-24/>

Par ailleurs, les conseiller:ères fédérales :aux PS doivent mieux utiliser leur marge de manœuvre au sein de leur fonction. Les conseiller:ères fédérales:aux PS doivent oser communiquer clairement lorsqu'une décision du Conseil fédérales va à l'encontre de valeurs fondamentales de la gauche. La collégialité n'est pas un but en soi. Le PS Suisse doit pouvoir critiquer en tout temps les décisions dommageables du Conseil fédéral, même si elles relèvent d'un département dirigé par une conseiller:er fédéral:e PS.

Les conséquences suivantes doivent être tirées de cette analyse. Le PS... :

- s'engage pour 3 sièges de gauche au Conseil fédéral et contre la majorité bourgeoise de droite du PLR et de l'UDC lors du renouvellement général de 2023,
- retire ses conseiller:ères fédérales:aux après les élections fédérales de 2023 si 3 conseiller :ères fédérales :aux de gauche ne sont pas élu :es.
- critique les décisions antisociales du Conseil fédéral, même si elles sont prises par des conseiller:ères fédérales :aux PS ou si elles concernent leurs départements.
- Le PS veille à ce que ses conseiller:ères fédérales:aux rendent régulièrement des comptes à la base du parti, par exemple lors de Congrès ou de réunions du Conseil de Parti.

Proposition du Conseil de parti : rejeter.

Motif : Le Conseil de parti a soigneusement examiné et discuté de la résolution de la JS Suisse. Le deuxième point en particulier (retrait de nos deux représentant-es au Conseil fédéral) est contraire à tous les usages du Parti et du système démocratique. De plus, aucun d'entre nous ne peut prédire le résultat des élections d'octobre 2023 – la discussion ne pourra être menée honnêtement qu'à ce moment-là. Comme la demande principale de la résolution ne peut pas être satisfaite, le Conseil de parti rejette la résolution dans son ensemble. Il va de soi que la Présidence et le Conseil de parti apporteront leur contribution à une meilleure représentation des forces progressistes au sein du gouvernement. Le Parti continuera à entretenir une collaboration critique et solidaire avec nos représentant-es au Conseil fédéral, comme l'exige également la JS Suisse.

PROPOSITION DU PS60+ : LANCEMENT D'UNE INITIATIVE NATIONALE AU SUJET D'UN SALAIRE MINIMUM

Proposition

Le PS suisse lance au printemps 2023 une **initiative nationale au sujet d'un salaire minimum**. Celui-ci doit s'élever de manière générale à 4'500 francs par mois. Les titulaires d'un diplôme de fin d'apprentissage ont droit à un salaire minimal de 5'000 francs.

Justification

1. Cette initiative est un excellent outil de campagne pour les élections, un instrument qui a beaucoup de potentiel de mobilisation. De plus, elle est un super message politique, crée des possibilités de communication claires pour les candidat-e-s et offre des possibilités de contact faciles avec la population / les électeurs.
2. C'est une bonne occasion de collaborer avec nos partenaires traditionnels, les syndicats qui ont lancé dernièrement cette idée.
3. C'est une concrétisation du thème prioritaire de la campagne électorale du PS Suisse : *Renforcer le pouvoir d'achat et lutter contre la pauvreté*.
4. C'est une concrétisation d'un autre thème également prioritaire de la campagne, celui de *l'égalité*, car les femmes sont particulièrement touchées par les bas salaires.
5. En plus, c'est une concrétisation du papier de *position La pauvreté n'a pas sa place dans un pays riche comme la Suisse* qui contient la revendication d'un salaire minimum national.
6. Le renchérissement, le choc des primes et la stagnation des salaires font qu'il reste aux travailleuses et travailleurs toujours moins d'argent pour vivre. Un salaire décent est l'instrument par excellence pour renforcer le pouvoir d'achat.
7. Le renforcement des bas revenus entraîne une plus grande demande. Une augmentation des bas salaires est donc une promotion économique de première classe.

Proposition du Conseil de parti^a : rejeter.

Motif : Le Conseil de parti reconnaît l'importance de la question, mais rejette la procédure proposée. Il s'agirait notamment d'un affront aux syndicats, qui jouent un rôle de premier plan dans le domaine des salaires, tant au niveau de la législation qu'au niveau du partenariat social. En mai 2014, une initiative nationale sur les salaires minimums a été rejetée par plus de 75 % des voix, tous les cantons ayant également dit non. Le Parti et les syndicats sont d'accord sur le fait que notre stratégie mise désormais sur la mise en œuvre de salaires minimaux cantonaux et communaux. Dans plusieurs cantons romands, ainsi qu'à Bâle-Ville,

^a Conformément à l'art. 14, ch. 7, let. h des statuts, le lancement d'initiatives populaires requiert une majorité de deux tiers des votant-es.

nous avons déjà obtenu des résultats. D'autres votations sont prévues et d'autres interventions sont en préparation. La Présidence et le Conseil de parti s'engagent à continuer à accorder une grande importance à ce thème et à apporter leur contribution au travail politique correspondant au niveau cantonal et communal.